Bulletin Officiel N° 13 du Vendredi 27 Octobre 2023

DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : http://grandvaucluse.fff.fr

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Le District s'engage pour « Octobre Rose », campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement étant le ruban rose.

Pour l'occasion, le **District Grand Vaucluse** met à disposition des ballons roses pour les clubs recevant (**uniquement** séniors F à 11 et séniors F à 8), le dimanche 22 octobre 2023.

Une photo des équipes mélangées au corps arbitral accompagnée du ballon rose sera demandée aux équipes qui **reçoivent**.

Merci de bien vouloir nous communiquer vos photos afin de les relayer sur nos réseaux.

Comptant sur votre implication pour cette journée de sensibilisation.

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 13

DU 27 Octobre 2023

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.
La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 23 Octobre 2023

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – RANC – MANIERE – ALLIO – IASIO – ARNAUD MME GARCIA – DOSSARD

En visio : MM. GUIGUE – BEN ALI

Excusés : MM. SAHBI – RIPPERT – BERANGIER – BEN AISSA – MME CANOVAS

Affaires juridiques :

Pris note de la proposition de conciliation du CNOSF du 20/10/2023 concernant M. Constant- LEMARDELEE contre le District Grand Vaucluse.
Le Comité de Direction l'accepte

Pris note de la proposition de conciliation du CNOSF du 20/10/2023 concernant M. Pierre PEGOUD contre le District Grand Vaucluse.
Le Comité de Direction l'accepte

Pris note de la proposition de conciliation du CNOSF du 20/10/2023 concernant M. Grégoire MARTINEZ contre le District Grand Vaucluse.
Le Comité de Direction l'accepte

Une procédure devant le CNOSF a été engagée par 3 membres de la commission de discipline, non renouvelés par le comité directeur le 15 juin 2023.
Messieurs LEMARDELEE, MARTINEZ et PEGOUD reprochaient au comité directeur élu le 02 juin 2023 d'avoir renommé toutes les commissions après son élection, et notamment la commission de discipline dont ils faisaient partie.
Le conciliateur a donné raison au comité directeur dans sa décision de renommer toutes les commissions, les règlements généraux mentionnant qu'en cas de renouvellement des membres du comité directeur, celui-ci se devait de renouveler toutes les commissions, les disciplinaires y compris.
Le comité directeur était dans son bon droit.
Par ailleurs, Monsieur Martinez contestait également son exclusion de ladite commission intervenue le 07 juin 2023.
Nous prenons acte que le conciliateur a annulé l'exclusion de Monsieur MARTINEZ et nous acceptons la proposition du conciliateur.
Dans la demande de messieurs LEMARDELEE, MARTINEZ et PEGOUD, figurait également l'obligation du comité directeur à rapporter le résultat de cette procédure sur le bulletin officiel du District.
Cela est chose faite avec une totale transparence de notre part.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.
Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la

saison avant le début des compétitions.
Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES U18R2
ST. MAILLANAIS - D3
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
FC TARASCON
FA CHATEAURENARD D1
SORGUES ESP D2
VISAN JS
BARTHELASSE US
BEDARRIDES AS U18D1
VELLERON SO
VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - R2 et D2
AV.C. AVIGNONNAIS
CAVAILLON ARC D2 et U19D1

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 25 Octobre 2023

Présents : MM. ROCHER Lionel, STORCK Benjamin, ILAFKIHEN Tarik. Mme GONDRAN Lina

Excusé : M. CRESPIN Raymond, Mme GUEGAN Martine,

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 44 : **VENTOUX SUD FC / LES ANGLES EMAF – FEMININE à11 D1 du 15/10/2023**
DOSSIER N° 46 : **TARASCON FC / TARASCON SC – COUPE ROUMAGOUX du 15/10/2023**
DOSSIER N° 58 : **CARPENTRAS FC / VENTOUX SUD FC – U18 FEMININE à 8 du 21/10/2023**

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 48 : **VILLENEUVE FC / BARBENTANE O – DISTRICT 2 du 08/10/2023**
DOSSIER N° 54 : **OPPEDE MAUBEC LUBERON / ST JEAN DU GRES – U14 D2 du 16/09/2023**
DOSSIER N° 55 : **AVIGNON US / OPPEDE MAUBEC LUBERON – U14 D2 du 30/09/2023**
DOSSIER N° 56 : **OPPEDE MAUBEC LUBERON / LUBERON SC – U14 D2 du 30/09/2023**
DOSSIER N° 57 : **VEDENE LE PONTET AC / ST DIDIER PERNES – U17 D1 du 22/10/2023**
DOSSIER N° 59 : **BEDARRIDES AS / VALAYANS AS – COUPE ESPERANCE du 22/10/2023**
DOSSIER N° 61 : **VIOLES AS / SORGUES – COUPE ESPERANCE du 22/10/2023**
DOSSIER N° 62 : **ST REMY – BRASSAGE U12/U13 du 30/09/2023**
DOSSIER N° 63 : **ST REMY – BRASSAGE U12/U13 du 30/09/2023**
DOSSIER N° 64 : **AVIGNON CFC – BRASSAGE U12/U13 du 23/09/2023**
DOSSIER N° 65 : **AVIGNON CFC – BRASSAGE U12/U13 du 30/09/2023**
DOSSIER N° 66 : **ENTRAIGUES ALTHEN – BRASSAGE U12/U13 du 23/09/2023**
DOSSIER N° 67 : **ENTRAIGUES ALTHEN – BRASSAGE U12/U13 du 30/09/2023**
DOSSIER N° 68 : **ENTRAIGUES ALTHEN – BRASSAGE U12/U13 du 07/10/2023**
DOSSIER N° 69 : **ENTRAIGUES ALTHEN – BRASSAGE U12/U13 du 14/10/2023**
DOSSIER N° 70 : **AVIGNON AC – BRASSAGE U12/U13 du 23/09/2023**
DOSSIER N° 71 : **AVIGNON AC – BRASSAGE U12/U13 du 30/09/2023**
DOSSIER N° 72 : **AVIGNON AC – BRASSAGE U12/U13 du 07/10/2023**
DOSSIER N° 73 : **MONTFAVET SC – BRASSAGE U12/U13 du 14/10/2023**
DOSSIER N° 74 : **AVIGNON OUEST FC – BRASSAGE U12/U13 du 23/09/2023**

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisi de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 44 : **VENTOUX SUD FC / LES ANGLES EMAF – FEMININE à11 D1 du 15/10/2023**

Vu la réclamation d'après match envoyée par le Président du club de VENTOUX SUD FC en date du 15/10/2023 courrier électronique (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification de la joueuse CHARMASSON Berengère du club des ANGLES EMAF au motif que cette joueuse a participé avec une licence « incomplète ».

Vu la non-réponse du club des ANGLES EMAF suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier licences, il s'avère que la joueuse CHARMASSON Berengère était qualifiée au 30/09/2023 et pouvait donc prendre part à la rencontre du 15/10/2023

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain VENTOUX SUD FC /LES ANGLES EMAF : 1 à 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

******

DOSSIER N° 46 : **TARASCON FC / TARASCON SC – COUPE ROUMAGOUX du 15/10/2023**

Vu l'évocation du SECRETARIAT du club de TARASCON FC transmit par courrier électronique en date du 16/10/2023

Cette évocation porte sur la qualification et la participation du joueur KADAL CHIHAB EDDINE du club de TARASCON SC au motif que ce joueur soit susceptible de n'être pas qualifié à la date du 15/10/2023

Attendu qu'après vérification de la feuille de match, il s'avère qu'aucun joueur n'apparait sous le nom de KADAL CHIHAB EDDINE mais le numéro de licence mentionné dans l'évocation (N° 9604567366) correspond au joueur KADAI CHIHAB EDDINE.
Celui-ci étant bien qualifié à la date de la rencontre.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier l'évocation non fondée et valide le score acquis sur le terrain TARASCON FC / TARASCON SC : 0 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

******

DOSSIER N° 58 : **CARPENTRAS FC / VENTOUX SUD FC – U18 FEMININE à 8 du 21/10/2023**

Vu sur la feuille l'annotation de Mr JAMALI Youssef arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 71eme minute pour cause de blessure du n° 2 et n°5 du club de VENTOUX SUD FC ainsi que l'expulsion temporaire de la n°8, cette équipe s'est retrouvée en nombre insuffisant de joueuses (5 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 11 à 0 ».

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à VENTOUX SUD FC (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 23 Octobre 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mmes NICOLAS, GUEGAN

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Le match **N° 26501521 : VAL DURANCE FA / GORDES ESP** du 05/11 se jouera à 13h

Le match **N° 26501658 : LES ANGLES EMAF / MOLLEGES** du 05/11 se jouera à BARBENTANE à 13h00

D3 :

Le match **N° 26502181 : FC ALPILLES / TOUR D'AIGUES** du 29/10 se jouera à MAUSSANE (Stade Simon BARBIER)

D4 :

Les matchs **N° 2650492 : GADAGNE 4 / LES VIGNERES** du 29/10 et **N° 26505121 : GADAGNE 3 / ST JEAN DU GRES** du 29/10 se joueront à Velleron.

Amende pour feuille de match non parvenue avant match perdu, moins 1 point au club recevant :
N° 26504470 : ORANGE FC / ETOILE AUBUNE du 08/10.

SECTEUR COUPE

Coupe **GRAND VAUCLUSE,** tirage des 1/8ème à jouer le 19/11, **le Lundi 30/10 à 17h00.**

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 24 Octobre 2023

Présents : MM. GARCIA, BOCHET, ABEILL, DANY, OUAHNICH. Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

U14 D1 :

COURTHEZON JONQUIERES 1 retire son équipe.

U14 D2 :

Poule B :

COURTHEZON JONQUIERES 1 prend la place d'**AVIGNON OUEST**

Les rencontres des journées écoulées (4) sont données perdues par pénalité à **COURTHEZON JONQUIERES 1**

Désignations matchs en retard :

U18 D1 :

Le match **N° 26854355 : RC PROVENCE / CALAVON FC,** reporté le 21/10/2023 est fixé au Mercredi 1er Novembre 2023 à 15h30.

U16 D2 :

Poule A :

Le match **N° 26905345 : BOLLENE RCB / MONTEUX O,** reporté le 21/10/2023 est fixé au Mercredi 1er Novembre 2023 à 10h30.

U14 D1 :

Le match **N° 26670175 : LAPALUD US / ST DIDIER PERNES ESP,** reporté le 21/10/2023, est fixé au 04 Novembre 2023

U14 D2 :

Poule B

Le match **N° 26904776 : COURTHEZON JONQUIERES / CAVAILLON ARC,** est fixé au 04 Novembre 2023

U19 D1 :

Le match **N° 26807472 : SARRIANS COM / AVIGNON OUEST,** reporté le 21/10/2023 est fixé au Mercredi 1er Novembre 2023 à 15h30.

SECTEUR COUPES

Coupe Grand Vaucluse :

Tirage des rencontres du 1er tour à jouer :

U14 et U19 le Samedi 18 Novembre 2023
U15, U16 et U17 le Dimanche 19 Novembre 2023

U19 :

Exempt : **BC ISLE 2**

Equipe de ligue ne rentre pas au 1er tour : **VILLENEUVE** et **COURTHEZON JONQUIERES**

A.S. PIOLENCOISE 18 / LES ANGLES EMAF 1
AC LE PONTET VEDENE 1 / MOLLEGES EYGALIERES 1
AV.S. BEDARRIDAIS 18 / CALAVON F. C. 18
AVENIR GOULT ROUSSIL 18 / F. C. AVIGNON OUEST 1
COMETE S. SARRIANS 1 / VAL DURANCE FA 1
DENTELLES F. C. 1 / NYONS F.C. 1
F.A. CHATEAURENARD 1 / U.S. ST SATURNINOISE 18
F.C. VIGNERES 1 / AV. C. AVIGNONNAIS 18
R.C. DE PROVENCE 18 / O. MONTELAIS 1
SP.C. ROGNONAIS 1 / S.O. VELLERONNAIS 18
MAILLANE SDE 1 / F.C. ST REMOIS 18
U.S. GRES ORANGE 1 / SCCAROMBVENTOUXSUD 1
PERTUIS USR 1 / F.C. CHEVAL BLANC 18

U17

Exempt : **MORIERES ACS 16**

Equipe de ligue ne rentre pas au 1er tour : **VILLENEUVE, MONTEUX O., VEDENE LE PONTET, AVIGNON AC** et **MONTFAVET**

A.R.C. CAVAILLON 1 / U.S. LAPALUTIENNE 1
AVENIR GOULT ROUSSIL 1 / F. C. AVIGNON OUEST 1
BOXELAND C. ISLOIS 1 / SP. COURTHEZON JONQUI 1
DENTELLES F. C. 1 / FCEA 1
GRAVESON ENT 1 / ENT.VENTOUX SUD CARO 1
VALDURANCE-MALLEMORT 1 / STADE CABANNAIS 1
JSA 1 / MJCV 1
L'ETOILE D'AUBUNE 1 / FC ALPILLES 1
MISTRAL ACADEMIE F. 1 / ST DIDIER PERNOISE 1
ENT.GADAGNCAUMONTHOR 1 / ENT. NOVES / CHATEAU 1
SP.C. ROGNONAIS 1 / U.S. PLANAISE 1
SCL 1 / ST JEAN GRES FONTV. 1
U.S. CADEROUSSIENNE 1 / CALAVON F. C. 1
U.S. TOURAINE 1 / U.S. ST SATURNINOISE 1

U16:

Exempt : **AVIGNON OUEST**

Equipe de ligue ne rentre pas au 1er tour : **MONTEUX O.** et **VEDENE LE PONTET**

AV. C. AVIGNONNAIS 21 / ST DIDIER PERNOISE 21
BOXELAND C. ISLOIS 21 / O. DE BARBENTANE 21
CALAVON F. C. 21 / SP.C. MONTFAVET 21
LES ANGLES EMAF 21 / F.C. ST REMOIS 21
F.C. VILLENEUVE 21 / U.S. TOURAINE 21
LMDV 21 / F.C. CHEVAL BLANC 21
NYONS F.C. 21 / FCEA 21
R. C. B. BOLLENE 21 / L'ETOILE D'AUBUNE 21

MALAUCENE RG 21 / SCL 21
SP. COURTHEZON JONQUI 21 / ST. MAILLANAIS 21
PERTUIS USR 21 / ST JEAN GRES FONTV. 21
U.S. ST SATURNINOISE 21 / F.A. VAL DURANCE 21

U15:

Exempt : **CAUMONT LE THOR GADAGNE**

Equipe de ligue ne rentre pas au 1er tour : **BARBENTANE.** et **VEDENE LE PONTET**

MORIERES ACS 1 / ORANGE F. C. 1
A.R.C. CAVAILLON 1 / U.S. SERIGNANAISE 1
A.S. PIOLENCOISE 1 / AVENIR GOULT ROUSSIL 1
BOLLENE FOOT 1 / O. NOVAIS 1
CALAVON F. C. 1 / LES ANGLES EMAF 1
GRAVESON ENT 1 / SCJ 1
F. C. AVIGNON OUEST 1 / O. MONTELAIS 1
F.A. CHATEAURENARD 1 / ESPE. SORGUAISE 1
F.C. AUREILLOIS 1 / AVIGNON CFC 1
F.C. CARPENTRAS 1 / FCEA 1
F.C. FEMININ MONTEUX 1 / AV.S. CAMARETOIS 1
F.C. VILLENEUVE 1 / MISTRAL ACADEMIE F. 1
F.C. ST REMOIS 1 / U.S. CADEROUSSIENNE 1
JS APT 1 / COMETE S. SARRIANS 1
L'ETOILE D'AUBUNE 1 / F.C. TARASCON 1
MJCV 1 / GJ MONDRAGON MORNAS 1
R. C. B. BOLLENE 1 / ST DIDIER PERNOISE 1
MALAUCENE RG 1 / DENTELLES F. C. 1
VILLELAURE CUCURON 1 / SP.C. MONTFAVET 1
TARASCON S. C. 1 / SP.C. ROGNONAIS 1
U.S. AUTRE PROVENCE 1 / AV. C. AVIGNONNAIS 1
U.S. AVIGNONNAISE 1 / VENTOUX SUD FC M/B 1
PERTUIS USR 1 / STADE CABANNAIS 1
U.S. ST SATURNINOISE 1 / U.S. TOURAINE 1

U14:

Exempt : **VAL DURANCE**

Equipe de ligue ne rentre pas au 1er tour : **AVIGNON AC** et **VEDENE LE PONTET**

A.R.C. CAVAILLON 21 / OPPEDE MAUBEC LUBERO 21
AV.S. CAMARETOIS 21 / ST. MAILLANAIS 21
BOXELAND C. ISLOIS 21 / F.C. VILLENEUVE 21
AVIGNON CFC 21 / U.S. AVIGNONNAISE 21
ST JEAN GRES FONTV. 21 / LES ANGLES EMAF 21
F.C. CHEVAL BLANC 21 / S.O. VELLERONNAIS 21
F.C. FEMININ MONTEUX 21 / DENTELLES F. C. 21
NYONS F.C. 21 / F.C. ST REMOIS 21
O. MONTELAIS 21 / U.S. TOURAINE 21
R.C. DE PROVENCE 21 / ESPE. SORGUAISE 21
SP.C. MONTFAVET 21 / SCJ 21
SCL 21 / ORANGE F. C. 21
ST DIDIER PERNOISE 21 / LMDV 21
U.S. LAPALUTIENNE 21 / O. DE BARBENTANE 21

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 17 Octobre 2023

Présents : Mme DOSSARD (Présidente) M. VIDAL, Mme NOVELLI, M.BES, M. LE GALL, M. ZANDOMENEGHI

Excusés : M. ZAFRA, M. ZANDOMENEGHI

APPEL A CANDIDATURE

Pour la journée halloween du 11/11/23
Plateau U6-U9F de 9h à 12h

Plateau U10-U11F de 14h à 16h
Tout club intéressé doit envoyer sa candidature au district avant le 30/10/23

CORRESPONDANCE

FCEA : lu et réponse par mail pour le match n°268005119
ETOILE D'AUBUNE : reçu votre candidature pour plateau U6-U9, nous vous avons envoyé un mail.
BONNIEUX : Suite de votre mail faire la demande sur FOOTCLUBS pour modification de dates de match.
LES ANGLES EMAF : Votre match U13F n°27255319 contre Etoile d'Aubune non joué le 21 octobre à la suite d'un arrêté municipal ne se jouera pas car les brassages se terminent le 04 novembre.
FC CHEVAL-BLANC : mail reçu demande de changements des dates de matchs à effectuer sur FOOTCLUBS.
FC TARASCON : reçu et pris note
ETOILE D'AUBUNE : faire modification match sur FOOTCLUBS contre FCEA le 05/11.

SECTEUR CHAMPIONNATS

Rappel aux clubs :

UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFCATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.

Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Le match N° 26805121 du 15/10/23 ETOILE D'AUBUNE 1 / FCF MONTEUX 2 se jouera le 19/11/23
Le match N° 26805119 du 15/10/23 FC ST REMY / FCEA 1 se jouera le 19/11/23
Le match N° 26805095 du 29/10/23 FCEA 1 / O. BARBENTANE se jouera le 17/12/23

CHAMPIONNAT U15 F A 8

1ère journée du championnat débutera le 18 novembre 2023.
Publication mercredi 08/11/23 sur le DISTRICT. Fin des brassages du 04/11.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

1ère journée du championnat débutera le 18 novembre 2024
Publication mercredi 08/11/23 sur le DISTRICT. Fin des brassages du 04/11.

FOOT ANIMATION

Afin de préparer les plateaux U6-U9 et U10-U11 de l'Ecole de football Féminin pour **la saison 2023-2024**, la commission Féminine vous demande de remplir la fiche d'engagement envoyé par mail.

Rappel:

- **Plateaux U6-U9F** : matin 10H00 coup d'envoi 10h30 - fin du plateau 12H00
- **Plateaux U10-U11F :** après-midi 14H00 coup d'envoi 14H30 - fin 16h00

Dans l'objectif du développement du football féminin, nous avons étudié la possibilité de faire deux poules géographiques pour les U10-U11F.

Nous allons publier le nouveau calendrier sur le site du DISTRICT avec les nouvelles dates. Vous pourrez constater que les journées organisées en U10 et U11F sont en alternance avec les plateaux U8-U9 garçons afin de faciliter la participation des joueuses aux plateaux féminins.

SECTEUR COUPE

COUPE CHABAS SENIORS F A 11

1er tour 21 JANVIER (cadrage)
2ème tour 18 février
3ème tour 14 avril
FINALE 8 mai

COUPE AMITIE SENIORS F A 8

1er tour 17 décembre
2ème tour 28 janvier
3ème tour 18 février
4ème tour 14 avril
FINALE 8 mai

COUPE GRIOLET 18F

1er tour 28 janvier (cadrage)
2ème tour 18 février

3ème tour 14 avril
FINALE 8 mai

Tirage coupe :

Mardi 05 décembre au DISTRICT 18H30. Les clubs sont invités à venir pour assister au tirage des coupes.

COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

DATES FIXEES APRES LES BRASSAGES

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 20 Octobre 2023

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. LAURENT, M. THIABAUD, M. ZEDGUENIDZE.

Assiste à la séance :

Excusés : M. GOUSSET, M. COMBE, M. ZANDOMENEGHI, , Mme DOUZON.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : https://grandvaucluse.fff.fr/

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District
secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Calendrier des Dates importantes :

- 6 Avril : •FESTIVAL FOOT U13 - Finale Départementale
- 23 Mars : •CHALLENGE Finale Départementale U13
- 4 et 5 Mai : •FESTIVAL FOOT U13 - Finale Régionale (District des Alpes)
- 18 Mai : •CHALLENGE Finale Départementale U11
- 8 Juin : •JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS U6 à U9

SANCTIONS – AMENDES :

Nous vous rappelons selon l'Annexe financières 2023/2024 :
A compter du 1er Novembre 2023,

- FORFAIT SIMPLE = 30€
- FORFAIT GENERAL = 20€
- Feuille de match illisible ou incomplète = 30€
- N° de licence manquant = 10€

La commission a voté à l'unanimité que si trop de Forfaits sont déclarés par le même club et la même équipe, l'équipe se verrait exclue des Poules. Cela concerne toute les catégories.

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation.
Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

SECTEUR : U12-13

Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H
Accueil des équipes 13h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13 et U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,…. Match reculé à 15H ou 15H30 ou 16H, …..)

POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U13 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U13, U12 ainsi que U11** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U14F, U13F, U12F et U11F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Article – 160 Nombre de joueurs « MUTATION » : Dans toutes compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux FFF.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- 1 Arbitre central doit être tiré au sort entre les 2 équipes, celui-ci doit avoir une licence officielle FFF (joueur, dirigeant).
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.
- **FMI pour les U12 et U13 de Niveau 1 à partir de la Phase 1**.

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation.
Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

RAPPEL : Nous sommes dans l'attente de certaines coordonnées d'éducateurs. Merci de nous transmettre les coordonnées éducateurs concernant les clubs listés ci-dessous :

BOLLENE FOOT
CHATEAURENARD FA
GOULT ROUSSILLON
LAPALUD US
SUD LUBERON ENT
VISAN JS

ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :
CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.
Il sera appliqué match perdu par pénalité en cas de non réception de la feuille de match avant le Vendredi 27 Octobre 2023.

Feuille de match manquante – JOURNEE 1 – BRASSAGE :

POULE 10 NIVEAU 3
TARASCON FC

POULE 12 NIVEAU 3
CAVAILLON ARC

POULE 17 NIVEAU 4
BOLLENE FOOT 1

Feuille de match manquante – JOURNEE 2 – BRASSAGE :

POULE 1 NIVEAU 1
ORANGE FC

POULE 3 NIVEAU 1
AVIGNON AC 2
MONTFAVET SC 2

POULE 4 NIVEAU 1
ISLE BC 2

POULE 6 NIVEAU 6
AVIGNON US 1

POULE 12 NIVEAU 3
ENTRAIGUES/ALTHEN 1
MONTEUX FCF 1

POULE 13 NIVEAU 3

MONDRAGON/MORNAS 1
ETOILIE D AUBUNE 1 (REPORT)
PIOLENC AS 1

POULE 17 NIVEAU 4
CADEROUSSE US 2
NYONS FC 2

Feuille de match manquante – JOURNEE 3 – BRASSAGE :

POULE 2 NIVEAU 1
CAVAILLON ARC

POULE 3 NIVEAU 1
AVIGNON OUEST 2

POULE 4 NIVEAU 1
CAVAILLON ARC 2
CALAVON FC 2

POULE 6 NIVEAU 2
CARPENTRAS FC 1

POULE 7 NIVEAU 2
CADEROUSSE US 1

POULE 12 NIVEAU 3
MALAUCENE 2

POULE 13 NIVEAU 3
MONDRAGON/MORNAS 1
ETOILE AUBUNE 1

POULE 15 NIVEAU 4
SORGUES ESP 1

Feuille de match manquante – JOURNEE 4 – BRASSAGE :

POULE 1 NIVEAU 1
VEDENE LE PONTET 2

POULE 1 NIVEAU 1
AVIGNON AC 1

POULE 3 NIVEAU 1
AVIGNON AC 2

POULE 4 NIVEAU 1
CAVAILLON ARC 2

POULE 5 NIVEAU 1
LES MINOTS DU VASIO 1

POULE 6 NIVEAU 2
AVIGNON AC 3

MORIERES ACS 1

POULE 7 NIVEAU 2
CAMARET AS 1

POULE 8 NIVEAU 2
CHEVAL BLANC FC 1
ISLE BC 1
APT JS 1

POULE 10 NIVEAU 3
VAL DURANCE FA 2
ENT. ST JEAN DU GRES FONTV 1
TARASCON FC 1

POULE 11 NIVEAU 3
ST SATURNIN US 1

CAVAILLON ARC 3

POULE 12 NIVEAU 3
CHEMINOT FC 3
MONTEUX FCF 1

POULE 14 NIVEAU 3/ 4
AVIGNON AC 4

POULE 16 NIVEAU
PERTUIS USR 4
MORIERES ACS 3

POULE 17 NIVEAU 4
CAROMB SC 1

SECTEUR : U10-11

Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H
Accueil des équipes 13h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13 et U15F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,…. Match reculé à 15H ou 15H30 ou 16H, …..)

POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U11 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U11, U10 ainsi que U9** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U12F, U11F, U10F et U9F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.

RAPPEL : Nous sommes dans l'attente de certaines coordonnées d'éducateurs. Merci de nous transmettre les coordonnées éducateurs concernant les clubs listés ci-dessous :

AVIGNON US 4
BOULBON ES 2
CHATEAURENARD FA 3
ENT ENTRAIGUES/ALTHEN 2
ENT ENTRAIGUES/ALTHEN 3
ENT GRAVESON 1
ENT GRAVESON 2
EYRAGUES O 3
LAPALUD US 2
LES MINOTS DU VASIO 4
LES VALAYANS 2
LES VIGNERES FC 1
LUBERON SC 2
LUBERON SC 4
NOVES O 1
NOVES O 2
NYONS 3
ORANGE FC 4
GRES D'ORANGE 2
SERRES US 1
TARASCON FC 2
TARASCON SC 2
VELLERON SO 2
VENTOUX SUD 4
VISAN JS 1

ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :
CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.

Feuille de match manquante – JOURNEE 1 – BRASSAGE :

Poule 1 : ETOILE D'AUBUNE 1
Poule 2 : AVIGNON AC 2
Poule 3 :
Poule 4 :
Poule 5 : AVIGNON US 2
Poule 6 : CAUMONT 2
Poule 7 : VISAN 1
Poule 8 :
Poule 9 :
Poule 10 :
Poule 11 : LAPALUD US 1
Poule 12 :
Poule 13 : MAILLANE SD 2 – CAVAILLON ARC 2
Poule 14 : LAPALUD US 2 – ETOILE D'AUBUNE 3
Poule 15 :

Feuille de match manquante – JOURNEE 2 – BRASSAGE :

Poule 1 : COURTHEZON/JONQUIERES SC 2
Poule 2 :
Poule 3 :
Poule 4 :
Poule 5 :
Poule 6 :
Poule 7 :
Poule 8 :
Poule 9 :
Poule 10 :
Poule 11 :
Poule 12 :
Poule 13 :
Poule 14 : ORANGE FC 4
Poule 15 :

Feuille de match manquante – JOURNEE 3 – BRASSAGE :

Poule 1 : RC PROVENCE 1 – LES MINOTS DU VASIO 1 – ENT ENTRAIGUES/ALTHEN 1
Poule 2 :
Poule 3 :
Poule 4 :
Poule 5 : LES ANGLES EMAF 2
Poule 6 :
Poule 7 :
Poule 8 :
Poule 9 : AUTRE PROVENCE US 3 – CARPENTRAS FC 2
Poule 10 : PLAN D'ORGON US 2 – EYRAGUES O. 3
Poule 11 : RC PROVENCE 2
Poule 12 : MORIERES ACS 2
Poule 13 : CAVAILLON ARC 2 – LA TOUR D'AIGUES US 3
Poule 14 : BC ISLE 2
Poule 15 :

CHALLENGE U10-U11 :
Un règlement du Challenge Départementale U10-U11 sera mis en ligne prochainement.

SECTEUR : U8-U9

Lors de la constitution des Poules U8-U9, nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.
Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :

CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.

Feuille de Plateau manquante – JOURNEE 1 – CHEZ A :

Poule 6 : CAVAILLON ARC
Poule 11 : GORDES ESP
Poule 14 : GRAVESON ENT
Poule 32 : CARPENTRAS FC

SECTEUR : U6-U7

1er Plateau: Samedi 14 Octobre 2023.

Lors de la constitution des Poules U6-U7, nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.
Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :
Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :
CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.

Feuille de Plateau manquante – JOURNEE 1 – CHEZ A :

Poule 1 : CARPENTRAS FC
Poule 4 : PERTUIS USR
Poule 8 : PIOLENC AS
Poule 18 : BARBENTANE O.
Poule 24 : MONDRAGON/MORNAS SC

ORGANISATION DES PLATEAUX U6-U7 :

Temps de jeu : 50 Minutes
1ère rotation : Ballon magique
2ème rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
3ème rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
4ème rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
5ème rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)

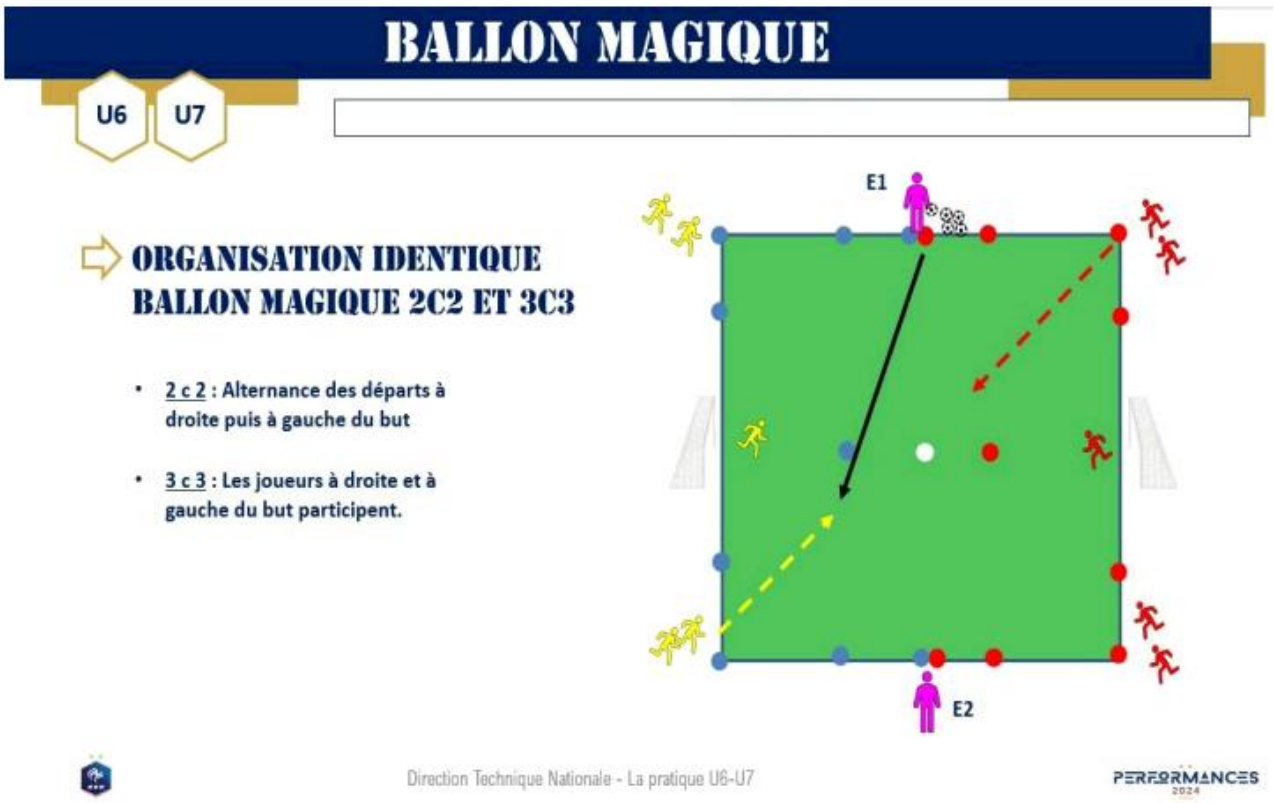

Guide éducateurs à retrouver sur le Site du District Grand Vaucluse : https://grandvaucluse.fff.fr/

Dans l'onglet DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > Foot Animation > Guide de l'éducateur U6 à U9.